

REPUBLIQUE FRANÇAISE	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2022.05.03 Du 11 octobre 2022
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-deux, le 11 octobre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 5 octobre 2022, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
<p>VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD</p> <p>La Celle Saint-Cloud </p>	<p>Objet : Convention de chantier entre la ville de La Celle Saint-Cloud et la société Immobilière 3F.</p> <div data-bbox="965 400 1437 515" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20221011-DEL2022-05-03-DE Date de télétransmission : 14/11/2022 Date de réception préfecture : 14/11/2022</p> </div>	
<p>SECRETAIRE DE SEANCE : MME ALEXANDRIDIS</p>	Vu le Code général des collectivités territoriales,	
<p>EN EXERCICE : 35 PRESENTS : 24 POUVOIRS : 11 VOTANTS : 35</p>	Vu la délibération n°2018.05.02 du 20 novembre 2018 relative à la cession par la Commune à la société Immobilière 3F d'une parcelle issue de la division des parcelles cadastrées section AK numéros 183 et 188, pour la réalisation de 48 logements et d'une mini-crèche avenue Pierre Corneille,	
<p>POUR : 31 ABSTENTIONS : 4</p>	Vu la promesse unilatérale de vente avec la société Immobilière 3F en date du 19 décembre 2018,	
<p>PRESENTS <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE</p> <p><u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Valérie LABORDE Benoît VIGNES Michel AUBOUIN Richard LEJEUNE</p> <p><u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Naïma CONTE EL ALAMI Olivier MOUSTACAS Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Dominique PAGES Bruno-Olivier BAYLE Nathalie PEYRON Olivier GONZALEZ Jean-François BARATON Carmen OJEDA-COLLET Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS</p>	<p>Vu l'avenant à ladite promesse de vente prorogeant son délai de réalisation initialement fixé au 31 décembre 2020 pour le porter à la date du 31 décembre 2021,</p> <p>Vu l'avenant n°2 à ladite promesse de vente prorogeant son délai de réalisation initialement fixé au 31 décembre 2021 pour le porter à la date du 31 décembre 2022,</p> <p>Vu l'arrêté du Maire n°2020-79 du 23 juillet 2020 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique portant mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet et sur le déclassement d'emprises de terrain du domaine public communal,</p> <p>Vu la délibération n°2021-01-04 du 13 février 2021 de déclassement des parcelles nécessaires au projet,</p> <p>Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires Générales – Vie Economique – Commerce réunie le 5 octobre 2022,</p> <p>Considérant que dans le cadre des différents projets d'aménagement urbain, la ville de La Celle Saint-Cloud souhaite céder une partie des parcelles AK 183 et 188, au profit de la société Immobilière 3F, pour la réalisation de 48 logements comprenant 24 places de stationnement et une mini-crèche, aux abords de l'avenue Pierre Corneille,</p> <p>Considérant que dans l'attente de la finalisation de la vente du terrain, les parties se sont rapprochées afin d'organiser son occupation anticipée par la société Immobilière 3F dont les modalités sont établies par une convention de chantier,</p> <p>Considérant que par cette convention, la commune de La Celle Saint-Cloud autorise la société Immobilière 3F à occuper, sans frais, les emprises déclassées restant propriété de la commune de LA CELLE SAINT CLOUD, dites "mail central", "placette piétonne" et "sente piétonne", afin de réaliser l'opération de construction, notamment décaper ces emprises et y ouvrir les tranchées nécessaires aux travaux de réseaux, et permettre les circulations liées au chantier,</p>	
<p>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :</p> <p>Anne-Sophie MARADEIX à Valérie LABORDE Laurence JOSSET à Georges LEFEBURE Birgit DOMINICI à Sophie TRINIAC Françoise ALBOUY à Mohamed KASMI Laurent BOUMENDIL à Benoît VIGNES Vincent POUYET à Jean-Christian SCHNELL</p>	<p>Considérant que la commune de La Celle Saint-Cloud s'engage à réaliser les travaux d'aménagement des espaces publics hors emprise du permis de construire, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement du mail central en prolongation de l'avenue Pierre Corneille, comportant une placette piétonne, plantations d'arbres, installation de mats d'éclairage ainsi que les accès aux logements et à la mini-crèche,</li> <li>- Aménagement de la sente le long du talus SNCF, reliant la gare au futur Cœur de Ville.</li> </ul> <p>Considérant que la convention prend effet à compter du jour de sa signature jusqu'à la date d'achèvement par la commune des travaux d'aménagement de la voie de circulation qui traverse le terrain,</p>	

Pierre QUIGNON-FLEURET à  
Pierre SOUDRY  
Laurent DUFOUR à Richard  
LEJEUNE  
Juliette DECAUDIN à Sylvie  
d'ESTEVE  
Stéphane MICHEL à Jean-François  
BARATON  
Marie-Pierre DELAIGUE à Olivier  
BLANCHARD

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 31

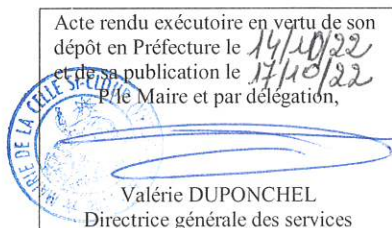
Abstentions :4- J-F. BARATON, C. OJEDA-COLLET, S. MICHEL, J-F. THOMAS

DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de chantier pour le projet de 48 logements avenue Corneille entre la commune de La Celle Saint-Cloud et la société Immobilière 3F et ses éventuels avenants ; elle prend effet à compter du jour de sa signature jusqu'à la date d'achèvement par la commune des travaux d'aménagement de la voie de circulation qui traverse le terrain.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

Acte rendu exécutoire en vertu de son  
dépôt en Préfecture le 14/10/22  
et de sa publication le 17/10/22  
P/le Maire et par délégation,



Pour extrait conforme au registre  
Le Maire,



Olivier DELAPORTE